

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

- Monsieur BOMISSO GERMAIN
Sous Directeur,
Parc National d'Azagny (Secteur Azagny, OIPR),
Cellule d'Aménagement du Parc National d'Azagny
BP : 28 Grand Lahou
Tel : 23 57 27 11 / 23 57 24 40
- COMITE RAMSAR DE COTE D'IVOIRE (CONARAMS)
Ministère des eaux et Forêts (MINEF)
Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC)
BP V 178 Abidjan 01
Fax : 20.21.09.90
TEL : 20.21.07.00
E-Mail : conaramsci@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

Janvier 2005

3. Pays:

COTE D'IVOIRE

4. Nom du site Ramsar:

PARC NATIONAL D'AZAGNY

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

- a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui* ✓ -ou- *non* □
- b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui* ✓ -ou- *non* □

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Le Parc national d'Azagny est entre 5°09' et 5°16' de latitude nord et 4°48' et 4°58' de longitude Ouest.

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le Parc National d'Azagny est localisé dans la région des lagunes.

Il est situé à 75 Km à l'Ouest d'Abidjan et s'étend entre le département de Grand Lahou et la Sous Préfecture de Jacquelineville.

La ville de Dabou est la plus proche et compte 196 403 Habitants (RGPH, 1998).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

9. Superficie: (en hectares)

1m à 50 m au-dessus du niveau de la mer

19 400 ha

10. Brève description:

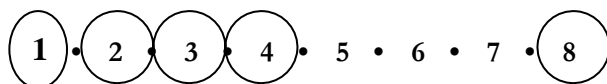
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le Parc National D'AZAGNY est une zone du littoral reliée à la terre ferme sur sa bordure Nord. Il renferme divers types d'habitats, notamment des écosystèmes littoraux et lagunaires, des écosystèmes de terre ferme de type forêts, savanes. On y trouve des marécages, des mangroves ainsi que de petites îles.

L'avantage de ce site résulte du fait que de 1960 à 1981, il a bénéficié d'un statut dit « Réserve Partielle de Faune » qui a puissamment contribué à la luxuriance de la faune. Depuis 1981, il bénéficie du statut de Parc National et est exclusivement réservé à la conservation, à l'éducation et au tourisme. C'est la seule zone humide actuelle à bénéficier d'un statut de protection sur toute l'étendue de sa surface.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).



12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

Parc National D'AZAGNY contient des exemples uniques et rares de types de zones humides naturelles de la région biogéographique dont elle relève:

- Exemples uniques de types de zones humides naturelles :
 - Cette zone humide constitue une dépression fermée en permanence qui bénéficie seulement des apports du système fluvial d'origine continentale. C'est un phénomène unique sur l'ensemble du littoral Ivoirien. Un canal artificiel a été creusé dans le cadre d'un programme sur le littoral Ivoirien. Cependant, il est fermé en permanence.
 - Elle abrite la tourbe de mousse (*Sphagnum albicans*), phénomène presque unique dans les zones pré - forestières hydrophiles des bas fonds de l'Afrique tropicale.
- Exemple rare de types de zones humides naturelles :
 - Elle présente une savane prélagunaire qui présente tantôt un faciès sec à palmier rônier ou à *Phoenix reclinata* sur terre ferme, tantôt un faciès humide dominé par *Echinochloa pyramidalis* et *Mariscus ligularis* dans les milieux inondés.

Critère 2 :

Le Parc National d'Azagny abrite de nombreuses espèces dont certaines sont menacées de disparition et d'autres rendues vulnérables du fait des pressions qui pèsent sur elles et sur leurs habitats.

- Espèces menacées d'extinction (annexe I de la CITES et de la CMS) et intégralement protégées par la législation nationale :
 - Un nombre important d'espèces de la faune de cette catégorie est présent à Azagny. On y rencontre l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le cercopithèque diane (*Cercopithecus diana*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le crocodile de forêt (*Osteolaemus tetraspis*), le léopard (*Panthera pardus*), etc.
 - Des tortues marines menacées d'extinction fréquentent les plages d'Azagny. Ce sont : La tortue luth (*Lepidochelys olivacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue caret (*Caretta caretta*), la tortue imbriquée (*Erethochelys imbricata*).
 - Une espèce aviaire menacée d'extinction : *Falco peregrinus* visite saisonnièrement le Parc.
 - Quelques espèces de la flore sont menacées de disparition sur le territoire Ivoirien . Au nombre de celles qui sont d'importance pour le fonctionnement des mangroves, on a *Conocarpus erectus*.
- Espèces vulnérables (Annexe II et III de la CITES et de la CMS) et protégées partiellement par la législation nationale :
 - On y rencontre un bon nombre d'oiseaux, notamment *Euplectes macrourus*, *Malimbus malimbicus*, *Hylia prasina*, *Burhinus erithacus*, *Accipiter melanoleucus*, *Milvus migrans*, *Haliaetus vocifer*, *Polyboroides radiatus* etc.
 - Plusieurs espèces de mammifères et de reptiles sont également vulnérables : l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*), l'hippopotame aquatique (*Hippopotamus amphibius*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*), le céphalophe bleu (*Cephalophus monticulata maxwilli*), le mone (*Cercopithecus mona*), le vervet (*Cercopithecus aethiops*), le Cercocèbe à collier blanc (*Cercocebus torquatus atys*), le colobe de Van Beneden (*Colobus polykomos*), le varan du Nil (*Varanus niloticus*), la tortue articulée d'Afrique (*Kinixys erosa*), le kinixys d'home (*Kinixys homeana*), le python de seba (*Python sebae*), etc.

Critère 3 :

Dans la région biogéographique considérée, le Parc national d'Azagny joue un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité :

- Populations animales importantes pour le maintien de la diversité biologique
 - Des familles d'oiseaux jouent un rôle très appréciable dans la dispersion zoochore. Certaines espèces d'Estrildidae et de Nectaridae sont particulièrement nécessaires à la propagation des graines forestières. Le groupe des touracos est très important pour la dispersion des graines arillées et des fruits de petites tailles pour lesquelles le mécanisme demeure l'endozoochorie.
 - La présence de l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) est essentielle pour le maintien de faciès forestiers secondaires. Sa contribution à la dissémination des espèces végétales des forêts est appréciable. Pour une grande partie des arbres, l'éléphant est probablement le seul disséminateur. Il constitue peut être l'espèce la plus importante pour le rajeunissement des habitats de forêts de la zone humide.
 - Les communautés de primates telles que les Cercopithecidae, les colobidae, les pongidae ainsi que certains Bovidae, Muridae et autres Ptérodidae fréquemment rencontrés sont essentiels pour le maintien de la composition et de l'architecture des écosystèmes.

- Populations végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique.
 - Plusieurs espèces végétales sont importantes pour la survie des populations animales. Le rôle précis de quelques unes pour le maintien des populations d'oiseaux est connu. C'est par exemple le cas pour *Musanga cecropioides*, *Macaranga barteri*, *Discoglyprena caloneura*, *Alchornea cordifolia*, etc.
 - La plupart des primates se rencontrent sur les îles du parc. Pour le chimpanzé (*Pan troglodytes*), la structure de la forêt a une grande importance pour le choix de l'habitat et la construction de nids au sommet des grands arbres est essentielle aux schémas socio-écologiques qu'il adopte. La présence des îlots forestiers au sein du parc détermine la survie de cette espèce dans la région.
- Mosaique d'écosystèmes.

En relation avec les types d'écosystèmes, le Parc National d'Azagny abrite plusieurs espèces végétales qui participent au maintien de la diversité biologique.

- Espèces secondaires de chablis : *Macaranga hurifolia* ; avec présence d'espèces particulières (*Musanga cecropioides*, *Ceiba pentandra*, *Discoglyprena caloneura*).
- Espèces de zones marécageuses : *Raphia hookeri* ; *Calamus deerratus* ; *Mitragyna ciliata*.
- Espèces de bas fonds : *Calamus deerratus* ; *Uapaca paludosa*.
- Espèces de forêts inondées : *Acacia spp* ; *Syzigium spp*.
- Espèces de savane : *Borassus aethiopicum*.
- Espèces de mangroves : *Rhizophora racemosa* ; *Avicennia africana*

La forte variabilité des conditions écologiques et la grande diversité de faune et de flore participent au maintien et à la régulation de la biodiversité de la région.

Critère 4 :

- Zone de refuge dans des conditions difficiles :
 - Le Sud Ouest Ivoirien était autrefois l'habitat préférentiel de *Loxodonta africana cyclotis*. La fragmentation des habitats de la région a confiné ce proboscidié dans le Parc national d'Azagny.
 - Du fait de la savane côtière, *Borassus aethiopicum* a pu trouver refuge le long du littoral. Il en est de même de certaines espèces d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux et de sous arbrisseaux groupés en îlots tels que *Loudetia phragmitoides*, *Pobeguinea arrecta*, *Rhytachne rollboellioides*, *Neurotheca loeselioides*, *Burmania bicolor*, etc.
- Abris à un stade critique du cycle de vie :
 - Le Parc National d'Azagny est le lieu de nidification d'un nombre important d'espèces limicoles (Ardeidae et Laridae) notamment, le héron cendré (*Ardea cinera cinera*), le héron garde bœuf (*Ardeola ibis*), L'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*).
 - Il constitue un site de relais et de repos pour les hérons migrateurs.
 - Les mangroves sont utilisées comme lieu de frayère par les poissons (Tilapia).
 - Les tortues luth (*Dermochelys coriacea*) et olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), pendant les périodes de ponte, ont une préférence pour les bandes littorales calmes et tranquilles. Le statut du Parc National d'Azagny lui permet d'offrir de telles conditions.

Critère 8 :

- Le site du Parc National d'Azagny est limité par trois unités hydrologiques qui sont le canal artificiel d'Azagny, la lagune Ebrié et le fleuve Bandama. Les zones adjacentes de ces eaux constituant les limites du parc d'Azagny, sont les lieux de frayères de poissons.

- La présence d'une légère salinité dans les eaux gouverne les mangroves rencontrées par endroits dans le parc. Les racines échasses des palétuviers créent un environnement propice qui entretient des points de frayère et d'alevinage des poissons.
- La dépression marécageuse constitue à elle seule une zone d'alevinage et de frayère considérable pour les poissons séjournant dans ce site et notamment pour *Ethmalosa fimbriata*, *Alestes longipinnis*, *Chrysichthys nigrodigitatus*, *Sarotherodon melanotheron*, *Periophthalmus papilio*, *Tilapia guineensis*, *Hemichromis fasciatus*, *Clarias ebriensis*, *Callinectes amnicola*, Etc.
- Le littoral du Parc National d'Azagny est un lieu de refuge et de migration des immenses bandes de poissons chassés au large de Jacquerville par la pollution et la pêche tout azimut.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

Le Parc National d'Azagny appartient à l'écosystème forestier de haute Guinée.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, ORSTOM, 1971 ; Monographie des Parcs Nationaux, Document 5 ; DDC, WWF, Décembre 1996.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le relief du Parc National d'AZAGNY est peu accidenté et composé d'une vaste dépression marécageuse (partie méridionale) que domine au nord un ensemble de bas-plateaux.

Le parc repose sur des sédiments côtiers du Quaternaire et des sédiments sableux et argileux du Tertiaire. Le sol du Parc National d'AZAGNY est de type ferrallitique fortement désaltéré sous l'action des fortes pluies. Ces endroits renferment des matériaux argilo-sableux, des gravillons, des cuirasses et des grès. Les zones marécageuses ont un sol hydromorphe organique avec une grande capacité de rétention.

Le régime hydrique du parc lui confère son originalité. La partie méridionale est constituée par une vaste dépression marécageuse d'une superficie de 9000 ha (limitée au sud par le canal d'Azagny artificiel), constituée d'eau douce et qui ne présente pas d'écoulement naturel. Seules les parties sud-ouest et sud-est subissent l'influence de la remontée des eaux salées de mer (au niveau du Bandama et de la lagune Ebrié). Le régime hydrique du parc est rythmé par les précipitations, l'évaporation l'infiltration ainsi que l'existence de la passe qui sert à l'évacuation des eaux.

Le climat, de type équatorial, comporte une grande saison des pluies (fin avril à la mi-juillet) et une grande saison sèche (décembre -avril) alternant avec une petite saison des pluies (mi-septembre à fin novembre) et une petite saison sèche (mi-juillet et mi-septembre). La pluviométrie moyenne annuelle est 1664 mm et la température moyenne annuelle 27,5°C avec le moyen minimal de 27°C et le moyen maximal de 28°C. L'hygrométrie moyenne de l'air est de 85%.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

- **SUPERFICIE** : Le bassin versant couvre une superficie approximative de 819 km².

- **GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE** : le bassin versant du Parc National d'Azagny repose sur une plate - forme éburnéenne avec superposition de deux anciennes chaînes orogéniques : les Libérienides et les Eburnéides. Il appartient au domaine du bassin sédimentaire des roches d'âges Archéen. Le socle est composé de roches métamorphiques à schistes et volcano – sédimentaire.
Le relief comprend des vallonnements, des plateaux, des plaines basses souvent étroites et marécageuses.
- **TYPES PEDOLOGIQUES** : Au Nord, sur sables tertiaires, on rencontre des sols ferralitiques fortement désaturés, du groupe appauvri remanié. Ces sols sont formés de dépôts détritiques, non fossilifères comprenant des lentilles d'argile et quelques éléments grossiers. L'horizon humifère est peu épais, sableux grossier, particulaire et poreux. Plus au sud ; on rencontre plutôt des alluvions et accumulations organiques, des sols hydro- morphes organiques, du type sol humique à gley à anmoor acide.
- **CLIMAT** : Le climat est de type équatorial. Il comporte une grande saison des pluies (fin avril à la mi-juillet) et une grande saison sèche (décembre -avril) alternant avec une petite saison des pluies (mi-septembre à fin novembre) et une petite saison sèche (mi-juillet et mi-septembre).
- **Utilisation des terres** : L'utilisation des terres dans le bassin comprend plusieurs formes :
 - Les cultures de rente comme le cacao, le café, le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa, la banane poyo.
 - Les cultures vivrières avec le manioc, l'igname, la banane plantain, le riz, le maïs, le sorgho, l'arachide.
 - L'élevage comprend aussi bien la volaille que les bovins. Cependant cette activité est encore naissante dans la zone.
 - L'urbanisation reste anarchique avec prolifération des habitats et établissements humains de type traditionnel.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Parc National d'AZAGNY doit son originalité à son régime hydrologique : la zone humide en secteur littoral est en grande partie constituée d'eau douce.

Les inondations du bassin qui occupe le sud du parc sont dues à la collecte des eaux des affluents septentrionaux et de celles du fleuve Bandaman qui parcourt la limite Ouest du Parc.

La dépression marécageuse atténue les inondations et la maîtrise des crues à travers son rôle de bassin de collecte pour les affluents septentrionaux et les précipitations en général.

La présence de la lagune de Grand Lahou à la limite Sud Ouest et de l'eau saumâtre le long du canal et aux extrémités sud-est situées entre le canal et la lagune Ebrié, favorise les écosystèmes de mangroves. Cette végétation typique, par l'action de ses racines échasses (Rhizophora) et pneumatophores (Avicennia), arrête les alluvions et les débris charriés par les échanges d'eau entre les différents milieux.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
 • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Type I : Zones humides boisées caractérisée par des marécages à *Cyclosurus*, *Raphia*, *Pandanus*, mangroves et autres formations aquatiques, de forêts marécageuses cotidales d'eau douce.

Type Ss : Mares, marais salins, saumâtres, alcalins, saisonniers et intermittents.

Type Tp : Mares et marais d'eau douce permanents; bassin de collecte, marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détrempee durant la majeure partie de la saison de croissance au moins.

Type Xf : Zones humides d'eau douce dominées par des arbres; y compris forêts marécageuses d'eau douce, forêts saisonnièrement inondées, marais boisés; sur sols inorganiques.

a) Artificiels

9 : Canal d'Azagny situé dans le sud du Parc national (servant de limite périmétrale)

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

- Forêts
 - Forêts denses humides sempervirentes (terres fermes) : *Lophira alata*, *Anoplysis klaineana*, *Dacryodes Klaineana*, *Scottellia chevaliera*.
 - Forêts marécageuses : formations à *Mitragyna ciliata* et *Symphonia globulifera* avec *Xylophia rubescens*, *Uapaca paludosa* et *Spondianthus preussii*.
 - Forêts littorales : formations à *Saccoglottis gabonensis*, *Cola latéritia*, *Uapaca guineensis* et *Lophira alata*.
 - Forêts secondaires (peu étendues) : *Musanga cecropioides*, *Anthocleista nobilis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Ceiba pentandra*, *Ficus exasperata*, etc.

Ces forêts constituent parfois de véritables îles dans le nord de la zone marécageuse, s'élevant à 30-40 m au dessus des marécages.

- Fourrés forestiers
 - Fourrés littoraux : formations basses à *Chrysobalanus icaco* subsp. *icaco* avec *Diospiros tricolor*, *D. ferra* et *Ixora laxiflora*.
 - Fourrés à *Drepanocarpus lunatus*, sur sédiments alluviaux le long du Bandama et à *Calamus deerratus* sur les rives du fleuve.
 - Fourrés à *Phœnix reclinata* sur sols sableux temporairement inondés.

- Savanes pré-lagunaires
 - Savanes sur sols drainés : formations à *Borassus aethiopicum* (palmier rônier) renfermant des bosquets à *Phœnix reclinata*. Le tapis herbacé est composé des grandes *Andropogoneae* caractéristiques des savanes guinéennes (*Andropogon* et *Hyparrhenia* spp.).
 - Savanes marécageuses : formations inondables à *Echinochloa pyramidalis* avec des bosquets de ligneux sur les buttes exondées comprenant *Nauclea latifolia*, *Chrysobalanus icaco*, *Phœnix reclinata*. Les eaux dormantes sont envahies par *Nymphaea lotus*, *Nymphaea micrantha* et diverses *Poaceae* dont *Oryza barthii* et *leersia hexandra*.

- Prairies
 - Prairies Marécageuses à *Cyclosorus striatus* et *C. oppositifolius*, avec *Cyrtosperma senegalense* et des *Cyperaceae* (*Fuirena umbellata*, *Rhynchospora corymbosa*).
 - Marais à arbres (raphiales) : avec *Raphia bookeri* et *R. palma-pinus*, souvent associés à *Syzygium guineense* var. *littorale*.

➤ Prairies à *Pandanus candelabrum* formant des îlots circulaires très caractéristiques.

- Mangroves

Elles sont caractérisées par les peuplements de palétuviers *Rhizophora racemosa* et *Avicennia africana* dans lesquels apparaissent *Dalbergia ecastaphyllum*, *Hibiscus tiliaceus*, *Drepanocarpus lunatus*, *Acrostichum aureum*

- Espèces envahissantes

Quelques espèces envahissantes qui font l'objet d'un contrôle régulier sont présentes : *Eichhornia crassipes*, *Salvinia molesta*, *Pistia stratiotes*, *Chromolaena odorata*.

Les marges périphériques comprennent par endroits des cultures telles que café, cacao, hévéa, etc.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La grande variété des formations végétales donne toute sa valeur au milieu naturel de cette zone humide.

- Espèces ou communautés rares :

- Les formations à *Pandanus candelabrum* qui forment des îlots cratériformes atteignant une centaine de mètres de diamètres, sont uniques et caractéristiques de cette zone humide.
- La présence de la tourbe de mousse, *Sphagnum albicans* est un phénomène presque unique dans les zones préforestières hydrophiles des bas fonds de l'Afrique tropicale.
- La présence persistante d'une savane côtière dont on attribue l'existence à des causes orographiques.

- Exemples particulièrement bons de communautés de plantes :

- Au Parc National d'Azagny, certaines familles botaniques sont essentielles au maintien des populations d'éléphants : On note une gamme relativement large de plantes apétées : Les Méliaceae, les Apocynaceae, les Moraceae, les Combretaceae pour les feuilles, Les écorces des genres de Bombacaceae et de Sapotaceae, les racines de certaines Fabaceae et de certaines Euphorbiaceae, les fruits des Ulmaceae, de certaines Bignoniaceae et Rubiaceae.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Parc National d'AZAGNY renferme une grande variété d'espèces de faune spécifiques du domaine forestier guinéen. Plusieurs espèces de grands mammifères sont menacées d'extinction, vulnérables ou rares dans cette zone humide.

- Menacées d'extinction :

- L'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) est présent avec un effectif de soixante individus,
- Le chimpanzé (*Pan troglodytes*),
- Le cercopithèque Diane (*Cercopithecus diana*)
- Le crocodile de forêt (*Osteolaemus tetraspis*)
- Le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*)
- L'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*), endémique de l'ouest africain, est encore représenté dans le parc mais les effectifs sont très réduits.

- Les tortues marines : *Lepidochelys olivacea*, *Chelonia mydas*, *Dermochelys coriacea*, *Caretta caretta*, *Eretmochelys imbricata*.

- Vulnérables :

- Le buffle nain (*Syncerus caffer nanus*),
- Le potamochère (*Potamochoerus porcus*),
- Le lamantin (*Trichechus senegalensis*),
- Le cercopithèque mone (*Cercopithecus mona*)
- Les espèces d'antilope royale (*Neotragus pygmaeus*) et de Colobe de Van Beneden (*Colobus verus*), sont présentes dans le parc quoique difficilement visibles.

- Economiquement importantes

- Une bonne partie des mammifères terrestres fait l'objet d'un braconnage intense aux alentours du parc.
- La pêche alimente un réseau de trafic qui couvre les départements limitrophes du parc jusqu'à Abidjan la capitale. Dans le spectre des produits de pêche, on a les poissons des genres Clarias, Sarotherodon, Hemichromis, Liza, Penaeus, Alestes, Chrysichthys, etc.
- La faune reptilienne alimente un réseau qui exploite les parties de ces animaux dans la pharmacopée.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les usages socio culturels rencontrés dans la zone humide sont diversifiés :

- Valeurs touristiques

- Existence d'aéroclubs
- Existence d'infrastructures et d'actifs touristiques (parcours campements touristiques, etc.)
- Existence de circuits sur plan d'eau.
- Site exceptionnel pour le développement d'un écotourisme ;

- Recherche scientifique et éducation

- Véritable laboratoire pour la recherche scientifique ;
- Terrain propice à l'éducation environnementale ;
- Site exceptionnel pour l'observation des oiseaux.

- Utilisation culturelle

- La population autochtone effectue au sein de la zone humide des cérémonies rituelles (adoration du génie de l'eau, cérémonies de conjuration de mauvais sorts, etc.)
- La cueillette ou le ramassage de matériaux végétal et animal pour la confection des amulettes.
- Les baptême religieux et retraites spirituelles (l'Eglise Papa Nouveau)

- Utilisation sociale

- Approvisionnement en eau de ménage
- Ramassage de bois de chauffe et de service

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Parc National d'AZAGNY fait partie du domaine public inaliénable de l'Etat, depuis son classement en 1960 comme réserve de faune et en 1981 comme parc national. Ces dispositions sont renforcées par la loi n°2002-

102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles. Ces aires protégées sont sous la tutelle du Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement (MINEME)

b) dans la région voisine:

Ce régime concède aux populations le droit d'usufruit. Dans ce régime, on trouve des terres du domaine coutumier, des terres sans maître à titre transitoire, des terres propriété de collectivités publiques et de particuliers, les périmètres urbains. En termes fonctionnels, la gestion de ces terres est assurée par délégation de l'Etat aux régions, aux municipalités et aux personnes privées et morales. La loi N°98 – 750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural confère aux individus de ces espaces le droit de propriété et de transférabilité de titres fonciers.

Ainsi, en plus des Avikam (populations autochtones) et compte tenu de l'implantation ancienne dans la région, certains groupes allogènes tels que les Dida, les Agni et les Baoulé sont devenus propriétaires terriens.

C'est à l'intérieur de ces espaces que se développent les activités d'exploitation (Agriculture, exploitation forestière et minière, etc.) et d'extraction des ressources (chasse, pêche, prélèvement de bois de service, etc.) ainsi que l'urbanisation et tout autre activité socio-économique.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

- Infrastructures et actifs touristiques

b) dans la région voisine /le bassin versant:

- La pêche occupe une place non négligeable. On Compte respectivement pour les circonscriptions de Dabou (ville à la limite Est) et de Grand Lahou (ville à la limite Ouest), 558 et 1 437 pêcheurs professionnels.
- L'agriculture vivrière : Elle occupe 84,63% des populations de Dabou et 91,27% des populations de Grand Lahou. Outre le manioc, occupant 15,57% des surfaces agricoles dans la circonscription de Dabou, on rencontre une large gamme de vivriers tels que le maïs, la patate, les maraîchers, etc.
- L'agro – industrie : Elle est très développée autour de la zone avec préférentiellement les plantations de palmiers à huile, d'hévéa, de cocotiers, de cacaoyer. En relation avec la superficie agricole à Grand Lahou, Le palmier à huile occupe 24,69% des terres contre 36,75% pour la cacao culture. Le café couvre 18,04% des terres et l'hévéa se pratique sur 5,77% des surfaces agricoles.
- Production animale : Cette activité est plus importante à partir de l'extrémité Ouest du Parc. Ainsi, dans la circonscription de Grand Lahou on enregistre 5 936 tête de bovins, 2 329 têtes de caprins, 6 216 têtes d'ovins et 7 623 têtes de porcins. Du côté Est (circonscription de Dabou), le gros bétail compte 2 549 têtes, les caprins compte 1 102 têtes, l'oviculture compte 4 892 têtes et la porciculture 2 790 têtes.
- Utilisation du bois comme matériau de construction : Les populations indigènes utilise le bois des essences forestières et marécageuses dans la construction des habitats. 06,3% des populations à l'Est du parc et 05,75% des populations à l'Ouest de la zone humide sont concernés par cette pratique.
- Energie domestique : le bois de chauffe est la principale source d'énergie domestique. 82,36% des ménages à l'Est du parc et 79,71% des ménages à l'Ouest du Parc national utilisent les tiges, racines et branchages des arbres et arbustes. La consommation en charbon de bois est aussi importante (9,50% côté Dabou contre 15,95% côté Grand Lahou).

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

- Défrichements : Quelques défrichements illicites ont, dans le passé, conduit à la formation de végétations secondaires.

- Braconnages : Le braconnage représente une menace importante pour la faune forestière et la faune caractéristique des zones lagunaires (lamantin).
- Feux de brousse : Les feux de brousse occasionnent d'importants dégâts dans les formations naturelles, qui s'étendent au-delà des savanes lors des années à saison sèche bien marquée : destruction ou dégradation des forêts et des peuplements de Pandanus.
- Espèces introduites : Un lâcher de chimpanzés en provenance du zoo d'Abidjan a été effectué il y a quelques années. Par la suite, quelques hippopotames nains, quelques lamantins et une cinquantaine de crocodiles tous provenant du zoo d'Abidjan ont été introduits dans le parc, en coopération avec la société zoologique de New York. Des colliers émetteurs permettent le suivi de ces espèces transplantées. Cette opération se justifiait par la tendance à la baisse des populations du parc en ces espèces.
- Le secteur côtier est en voie d'érosion à la limite Sud du Parc National d'Azagny. Les effets des grosses houles survenues au niveau de l'embouchure à Grand Lahou le 20 Juillet 1990 et en Mars 1997 ont occasionnées un recul atteignant une cinquantaine de mètre par endroits. L'impact de ces événements sur le milieu et les ressources n'a pas encore été pleinement mesuré.

c) dans la région voisine:

- Le développement agro – industriel : De grands blocs de palmiers, de cocotiers et d'hévéa occupent la zone tout autour du Parc. La mauvaise utilisation des pesticides et engrais et le ruissellement pluvial contribuent à la pollution des eaux de surfaces, des marécages et des mangroves.
- La pollution de la plage par les hydrocarbures suite aux fuites des oléoducs va en s'accroissant et on note par endroits des concentrations de l'ordre de 70 g / m² d'huile sur les plages.
- L'exploitation forestière, le braconnage et souvent la surpêche des stocks de poissons constituent des facteurs dont les effets sont observables : La diminution de la diversité animale du fait du braconnage n'est pas unique sur le littoral du Parc National d'Azagny mais plutôt une caractéristique générale des écosystèmes côtiers Ivoirien. L'exploitation forestière (bois d'œuvre, bois de service) fragmente les habitats jusque là restés relativement homogènes.
- La croissance démographique en général et de la main d'œuvre agricole en particulier, a contribué à la réduction des effectifs de faune.
- La construction du barrage de Kossou sur le fleuve Bandaman : Le barrage de Kossou sur le fleuve Bandaman a été conçu pour une capacité de 27 675 000 000 m³, pour produire 450Gwh d'énergie électrique en comptant sur un apport annuel de 4,76 milliards de m³. Après une douzaine d'années, l'écoulement annuel du bassin versant a diminué de 25%. Cela a contribué à la fermeture du canal.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Au niveau international, la Côte d'Ivoire est membre de conventions portant sur la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Ce sont notamment les conventions CITES, RAMSAR, CDB, BONN

Au niveau national, un certain nombre de dispositions législatives et juridiques ont été prises aux fins d'assurer la pérennité des ressources naturelles ainsi que des écosystèmes :

Le code de l'Environnement (loi N° 96 – 766 du 03 Octobre 1996)

Le code de l'eau promulgué en 2000

Le nouveau code foncier (Loi N° 98 – 750 du 23 Décembre 1998)

Les lois sur la faune et la chasse (loi 94-442 du 16/8/94), sur la pêche (loi N° 86-478 du 1^{er} juillet 1986, sur les défrichements, les feux de brousse, la protection des végétaux et l'exploitation forestière.

En plus de ces mesures, Il faut relever qu'au Parc National d'Azagny a très tôt bénéficié d'un statut renforcé de protection. De 1960 à 1981, il a bénéficié d'un statut dit « Réserve Partielle de Faune ». Depuis 1981, il

bénéficie du statut de Parc National (Décret N° 81 -218 du 02 Avril 1981) et est exclusivement réservé à la conservation, à l'éducation et au tourisme.

Cependant, des efforts restent à faire pour l'application de ces mesures juridiques et pour la valorisation scientifique et touristique du site.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Un plan d'aménagement, a été mis en œuvre en 1983 et actualisé en 1998. Il n'a pas conduit aux résultats escomptés. En conséquence, la zone humide a fait l'objet de fortes pressions anthropiques depuis la fin du projet IVC 1698.

La création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR, Etablissement Public National) en juillet 2002, et la mise en œuvre des activités depuis Avril 2004 ont permis une actualisation du plan d'aménagement.

- Renforcer les capacités de gestion du secteur du Parc national d'Azagny ;
- Ecodéveloppement rural ;
- Protection, aménagement et valorisation de Parc National;
- Information, éducation et communication ;

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Depuis 1979, aucune recherche scientifique approfondie n'a été menée dans le Parc national d'Azagny, à l'exception :

- d'un dénombrement aérien des éléphants et des buffles réalisé en 1987 ;
- d'un suivi de la population de lamantins (projet encore en cours) ;
- une étude sur l'écologie et la biologie des populations d'éléphants.
- Le suivi des populations de primates dans le parc national d'Azagny est conduite actuellement (an 2005) par Wildlife Conservation Society (WCS).

Des activités de recherche ont été définies dans le cadre du plan d'aménagement de 1998. Il reste à trouver les fonds nécessaires à leur mise à exécution.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Un programme d'éducation et de sensibilisation des populations pour la conservation du Lamantin (*Trichechus senegalensis*) a été réalisé pendant plusieurs années.

Entre 1998 et 2001, des sessions de renforcement de capacités à la gestion des zones humides et la conservation des oiseaux d'eau ont été conduites dans certaines zones humides dont Ehotilés – Essouman et Azagny.

En ce qui concerne les populations riveraines à ces sites des activités d'information et de sensibilisation conjointement entreprises avec la DPN (Direction de la Protection de la Nature) ont eu cours entre 1998 et 2003.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

- Des aéroclubs existent qui offrent des services de survols à partir d'Abidjan, de Dabou et de Kosrou
- Des parcours pédestres ont été aménagés avec construction par endroits de campements touristiques, de miradors et autres points de vue.
- Des circuits sur plan d'eau ont été identifiés et il demeure possible de faire une visite avec des petits canaux ou en barque.

- A l'intérieur du site, un hôtel composé de bungalow avec chambres climatisées et bar restaurants permet d'offrir un séjour en toute période de l'année.
- C'est un site exceptionnel pour le développement d'un écotourisme.

Actuellement, il serait difficile d'établir une statistique sur les entrées touristiques compte tenu du contexte socio politique en cours depuis 2002.

30. Jurisdiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale du Parc National d'Azagny relève de l'Etat de Côte d'Ivoire.

La juridiction fonctionnelle est assurée par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement à travers l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR, Etablissement Public National)

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
Secteur Parc National d'Azagny BP 28 Grand-Lahou
Côte d'Ivoire.
Tel : 23 57 27 11 / 23 57 24 40

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Bibliographie

1. **Eldin, M. 1971** : Le milieu naturel de Côte d'Ivoire. Editions ORSTOM
2. **Zerimba, 1975** : Rapport consécutif à un séjour d'étude de six mois dans la Réserve d'Azagny. Minefor-Abidjan- Côte d'Ivoire.
3. **Bouichou A.1978** : Etude géographique de la réserve d'Azagny et de son environnement anthropique. Mémoire de maîtrise- Université de Paris VIII ;
4. **Roth H.H ; 1979** : Etat actuel des parcs nationaux de Comoé et de Taï ainsi que de la réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme- TOME IV: Réserve d'Azagny. FGU-Kronberg GmbH
5. **AKOI. K. 1982** : Education et sensibilisation des populations pour la conservation du Lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*) en Côte d'Ivoire. Phase 1. Région des côtières Jacquville-Fresco, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales / Wildlife Conservation International-Bronx N.Y. 10460
6. **Aké, A. L. 1984** : Flore de la Côte d'Ivoire : Etude descriptive et biogéographique, avec quelques notes ethnobotaniques. Thèse, Faculté des Sciences, Abidjan. 6 Fascicules, 1206 pages
7. **COULIBALY, A. 1992** : Rapport annuel 1992. Cellule d'aménagement du Parc national d'Azagny (CAPNA) : MINAGRA, Abidjan, Côte d'Ivoire.
8. **Egnankou Wadja, M. Nicole, M. et Schmidt, M. (Eds); 1994**: A preliminary inventory of coastal wetlands of Côte d'Ivoire. IUCN, Glands, Switzerland ;

9. **UICN ; 1994** : Stratégie de conservation des parcs nationaux de Comoé et Azagny, composante biodiversité
 10. **Anonyme, 1999**. Rapport d'ateliers de renforcement de capacités nationales sur la gestion des zones humides et la conservation des oiseaux d'eau. Ministère de l'Environnement et des Forêts & Wetlands international-AEME
 11. **SEKONGO, Z. 2003** : Rapport annuel d'activités 2003. Cellule d'aménagement du Parc national d'Azagny (CAPNA) : MINAGRA, Abidjan, Côte d'Ivoire.
 12. **BOMISSO, G., TIA, L.S.M., BEIBRO, Y. H., APKATOU, B., KASSE, B. 2003** : Les Dénombrements des oiseaux d'eau en Côte d'Ivoire, 1999, 2000, 2001. In Dodman, T.& Diagana, C.H, 2003 : Les Dénombrements des oiseaux d'eau en Afrique, 1999,2000,2001. Wetlands international global Series N°.16 Wageningen, The Netherlands. ;
-

Veillez renvoyez à:**Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 GLAND, Suisse**

Téléphone: +41 22 999 0170 · Télécopie: +41 22 999 0169 · Courriel: ramsar@ramsar.org